



SAISON 2017/2018

# NOTE AUX ARBITRES OFFICIELS

RD/SD

Commission Départementale des Arbitres

[cda@foot49.fff.fr](mailto:cda@foot49.fff.fr)

Les Ponts de Cé, le 28 juin 2017,

Bonjour,

La saison n'est pas totalement terminée mais il nous faut déjà penser à la prochaine.  
Voici quelques rappels ou nouveautés qui pourront vous être utiles.

## **RAPPELS UTILES**

### **Gestion des renouvellements et des changements de club**

- Changements de clubs :

Il faut vous adresser à votre nouveau club qui devra saisir votre demande de licence sur « Footclubs » **dès maintenant**. Aviser également la CDA par messagerie (secrétariat-arbitrage).

- Renouvellements :

Compléter le bordereau de demande de licence arbitre, le remettre à votre club pour saisie sur « Footclubs » **avant le 31 août 2017**.

- Dossier médical :

Vous trouverez le dossier médical et la notice explicative sur le site du District, en rubriques « arbitrage » puis « actu arbitrage ».

Contrairement aux joueurs et dirigeants dont le certificat médical a une durée de validité de 3 ans, celui des arbitres doit être renouvelé chaque début de saison.

Il convient donc de l'adresser au DISTRICT de Maine et Loire le plus tôt possible afin de pouvoir arbitrer dès le début de saison et au plus tard **dans un délai de 60 jours maximum suivant la date de saisie du bordereau de demande de licence indiquée ci-dessus**.

- **ATTENTION**: L'électrocardiogramme doit être fait lors de la première licence. Sa durée de validité varie selon les facteurs de risques et l'âge (voir page 3 du dossier médical).

### **Test physique (VAMEVAL)**

Ce test est **obligatoire pour tous les arbitres de District** (seniors et jeunes).

Le palier **minimum de 6 doit être atteint pour recevoir des désignations** (arbitres renouvelant ou nouveaux candidats reçus).

Le résultat de ce test physique est pris en compte à la fois :

- pour le maintien ou une promotion au niveau supérieur à la fin de la saison en cours suivant le palier atteint
- dans le classement annuel de la saison suivante (coefficient 2).



### **Désignations pour les arbitres seniors**

Si vous souhaitez privilégier la fonction d'assistant à celle d'arbitre central, vous devez nous l'indiquer dès maintenant par courriel adressé au secrétariat arbitrage, avec la présente circulaire. Toutefois, sachez que vous officierez quand même environ une fois sur trois au centre, et que vous serez observé comme vos collègues une fois dans la saison en tant qu'arbitre central pour votre classement annuel.

### **Feuille de match informatisée**

La saison prochaine elle sera étendue progressivement, groupe par groupe, aux U15, D4 Seniors et Féminines.

### **Disponibilités**

**Vous devez continuer de saisir vos indisponibilités via votre compte « MY FFF »**, ceci dans les 20 jours précédents la rencontre.

Lorsque vous êtes indisponible, vous n'avez pas le droit d'arbitrer votre club.

Trop d'arbitres sont indisponibles en fin de saison après avoir effectué leur quota de matchs. Il est rappelé que selon le règlement intérieur de la CDA, chaque arbitre doit effectuer quatre matchs au total sur la période avril-mai (sauf incapacité reconnue médicalement ou autre motif validé par la CDA).

### **Désignations**

En cas d'indisponibilité de dernière minute, avertir le responsable des désignations par communication téléphonique (les SMS ne sont pas pris en compte) et confirmer par mail au secrétariat-arbitrage.

## **FORMATION**

### **La formation initiale**

La formation initiale des nouveaux arbitres est effectuée sur un week-end entier plus le samedi après – midi suivant.

Elle doit être obligatoirement suivie de trois modules de perfectionnement.

Pour être titularisé en fin de saison, l'arbitre stagiaire doit avoir:

- suivi au moins deux de ces modules, dans le cas contraire il peut perdre le bénéfice de son passeport.
- été observé avec succès à trois reprises (examen pratique) ; en cas d'avis défavorable le passeport de l'arbitre stagiaire peut être résilié avant la fin de la saison.

### **Les stages annuels**

Il vous est conseillé dans la mesure du possible de donner priorité au stage de votre niveau, par rapport au stage de rattrapage qui est réservé aux personnes indisponibles le samedi.

En raison de résultats très insuffisants obtenus par une minorité d'arbitres lors des épreuves théoriques, un recyclage obligatoire sera organisé en janvier pour ceux qui n'auront pas eu le minimum requis.

Un arbitre absent à ce recyclage sera sanctionné de matchs de non désignation, une absence deux saisons de suite provoquera sa radiation.

### **Arbitres classés D1**

Les arbitres de l'élite départementale doivent obligatoirement être tuteur d'un ou plusieurs jeunes arbitres stagiaires nouvellement reçu à l'examen.

Ce tutorat comporte :

- un match comme assistant du jeune arbitre lors du 1<sup>er</sup> match de celui-ci avec restitution d'un rapport conseil.
- une mise à disposition téléphonique ou autre pour accompagner le jeune dans son apprentissage.



## **DATES A RETENIR**

### **Test physique de type VAMEVAL**

Deux séances ont déjà eu lieu :

- samedi 10 juin 2017
- dimanche 18 juin 2017

### **Une dernière séance est prévue le samedi 2 septembre 2017.**

Pourront y participer les arbitres :

- absents en juin
- qui n'ont pas réussi en juin le palier correspondant à leur niveau

Le rendez-vous est fixé à 8h30 au stade des Ponts de Cé (complexe sportif de La Chesnaie).

**La réunion générale** est fixée au **samedi 26 août 2017, dans l'amphi de l'IFEPSA** aux Ponts de Cé, face aux District :

- à 14h30 pour les arbitres seniors
- à 15h30 pour les arbitres jeunes

Votre participation y est **obligatoire** ; à cet effet, une réunion de rattrapage est prévue le dimanche 3 septembre 2017 à 9h au District.

### **Les stages annuels**

26 août 2017, matin : observateurs

16 septembre 2017, journée entière : arbitres de jeunes

23 septembre 2017, journée entière : arbitres classés D1,

30 septembre 2017, journée entière : arbitres classés D2

14 octobre 2017 : journée entière : arbitres classés D3 – D4, arbitres assistants et les arbitres auxiliaires absents au stage annuel d'avril 2017.

Le stage de rattrapage aura lieu un dimanche toute la journée, date à fixer suivant planning du championnat.

### **Formation initiale**

Internat 1 : 6-7-8 octobre 2017 et consignes samedi 14 octobre après midi

Internat 2 : 17-18-19 novembre 2017 et consignes samedi 25 novembre après midi

Internat 3 : 12-13-14 janvier 2018 et consignes samedi 20 janvier après midi.

Modules de perfectionnement : dates à fixer.

A bientôt

**Richard DOGUET**  
**Président de la CDA**